

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La construction de l'aérogare qui devait s'ajouter à l'immeuble des opérations à l'aéroport de Fort Smith n'a pas eu lieu durant l'année financière 1966-1967 en raison des nombreux travaux entrepris ailleurs et de la limitation des fonds disponibles.

2. Sous réserve des fonds disponibles, on envisage de faire un appel d'offres en vue d'entreprendre les travaux de construction au printemps de 1967: a) Le coût estimatif de la construction s'établit à \$275,000, y compris les travaux connexes. b) Les travaux de construction se poursuivront en deux stades, de manière qu'il n'y ait pas interruption de l'exploitation de l'aéroport. On s'attend que les travaux prendront environ deux ans.

PROJETS DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS DANS LES TERRITOIRES

Question n° 1956—**M. Orange:**

Y a-t-il dans les Territoires du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest des projets patronnés par la Compagnie des jeunes canadiens et, dans le cas de l'affirmative, a) combien, b) quelle en est la nature, c) combien de volontaires comptent-on dans ces projets, d) des plans ont-ils été prévus pour augmenter le nombre de ces projets dans ces régions?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Compagnie des jeunes Canadiens me fait tenir les renseignements: Oui. a) un; b) le projet, entrepris en collaboration avec l'Association indienne-esquimaude du Canada, consiste à organiser des entretiens à la radio sur le Nord; c) deux volontaires; d) des pourparlers sont actuellement en cours en vue de lancer d'autres projets au sujet du Nord.

LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES RÉSERVES INDIENNES DU NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Question n° 1963—**M. Reid:**

1. Le gouvernement a-t-il adjugé des contrats pour l'érection d'écoles sur les réserves indiennes isolées du Nord-Ouest de l'Ontario?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) combien de contrats a-t-il adjugés, b) quelle valeur représente chaque contrat, et c) quels sont les noms et adresses des soumissionnaires acceptés ou refusés?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui, dans les circonscriptions électorales de Kenora-Rainy-River et de Port-Arthur; aucun dans la circonscription électorale de Fort-William.

2. a) 3, depuis avril 1963. b) Bearskin (Près de Pickle Crow) (Port-Arthur): École de deux classes, résidence avec trois chambres à coucher et centrale hydro-électrique, \$112,489.83. Grassy Narrows (Kenora-Rainy-River): École de trois classes, deux résidences du personnel comportant trois chambres à

coucher chacune et une centrale hydro-électrique, \$109,530.87. Big Trout Lake (Port-Arthur): École de six classes, trois résidences du personnel comportant trois chambres à coucher chacune et un étang d'épuration, \$435,000.00. c) Bearskin: Adjudicataire, Zelmer Construction Co. Ltd., Winnipeg (Man.). Autres: F. W. Sawatzky Ltd., Saint-Boniface (Man.); A. K. Penner & Sons, Blumenort (Man.); Surety Construction Co. Ltd., Saint-Boniface (Man.); McLeod Construction Co. Ltd., Fort William (Ont.). Grassy Narrows: Adjudicataire, A. K. Penner & Sons Ltd., Blumenort (Man.). Autres: Harry Christianson Construction Co. Ltd., Fort-Frances (Ont.); E. R. Norman Ltd., Kenora (Ont.); Bergman & Nelson Ltd., Kenora (Ont.); T. Zelmer Construction Co. Ltd., Winnipeg (Man.); Surety Construction Co. Ltd., Saint-Boniface (Man.). Big Trout Lake: Adjudicataire, B. F. Klassen Construction Ltd., Winnipeg (Man.). Autres: A. K. Penner & Sons Ltd., Blumenort (Man.); The Carter Construction Co. Ltd., Winnipeg (Man.).

LA TÉLÉDIFFUSION EN COULEUR PAR DES RELAIS

Question n° 1964—**M. Reid:**

La Société Radio-Canada a-t-elle établi quelque plan en vue de la conversion à la télévision en couleur des transmetteurs de relai hors-réseau et des stations de retransmission qui desservent les petites localités partout au Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Radio-Canada m'apprend qu'après avoir reçu l'autorisation de passer à cette seconde étape de l'implantation de la couleur, elle y procédera progressivement en tenant compte d'un ordre de priorité établi. Pour le moment, la Société s'est bornée à dresser des plans provisoires, assortis de prévisions financières préliminaires, sous toutes réserves.

LA SOCIÉTÉ «GENERAL MOTORS» ET LES FORMULES DE CERTIFICATION RELATIVES AUX ALLOCATIONS DE TRANSITION

Question n° 1983—**M. Orlikow:**

La compagnie *General Motors* a-t-elle accepté de remplir les formules certifiant à la Commission d'aide à la réadaptation la mise à pied d'ouvriers de son usine d'Oshawa à la suite du programme canadien de l'automobile, afin que les personnes admissibles puissent toucher leurs allocations de transition?

M. Bryce Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Oui. La société *General Motors* a déjà présenté une première liste des travailleurs touchés par le licenciement et rassemble présentement d'autres renseignements pour lui permettre de remplir les formules. La Société a déjà transmis des précisions sur la nature et les causes du licenciement. Dans le présent cas, c'est le syndicat *United Automobile Workers* qui a fait la demande de déclaration.